



ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE n° 2024/450 : Portant réglementation provisoire de la circulation et du stationnement, avenue de la Cristallerie, avenue de la Division Leclerc,

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2024/352 du 9 octobre 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Franck-Eric MOREL, Conseiller Municipal délégué, notamment en matière d'espaces publics, de circulation et stationnement et de transports en commun,

Vu l'avis en date du 19 décembre 2024 du service voirie de la Direction Territoriale Ouest du Grand Paris Seine Ouest,

Considérant qu'il y a lieu de faciliter le bon déroulement des travaux de renouvellement du câble HTA, avenue de la Cristallerie, avenue de la Division Leclerc,

ARRETE :

ARTICLE 1.

Du lundi 06 janvier 2025 au vendredi 07 février 2025 de 9h30 à 16h30, les dispositions suivantes sont prises au n°23 avenue de la Cristallerie :

- la chaussée est réduite à une voie. La circulation des véhicules est gérée par un alternat manuel,
- la circulation des piétons est basculée sur le trottoir opposé,
- la vitesse est réduite à 30km/h,
- la remise en état et le nettoyage de la voirie à l'issue des travaux sont à la charge du demandeur et selon la condition suivante, au n°23 avenue de la Cristallerie, les pavés seront retirés du trottoir et remis à l'identique.

ARTICLE 2.

Du lundi 06 janvier 2025 au vendredi 07 février 2025 de 9h30 à 16h30, les dispositions suivantes sont prises, rue Diderot :

- la circulation des véhicules est interdite rue Diderot, sauf riverains,
- la vitesse est réduite à 30km/h,
- la circulation des piétons est maintenue en toutes circonstances,
- le stationnement des véhicules est interdit sur deux emplacements au droit du n°15/17 avenue de la Division Leclerc.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

30 DEC. 2024

ARTICLE 3.

Les signalisation réglementaire sont mises en place par l'entreprise GH2E, 9/11 rue Henri Dunant, 91070 BONDOUFLE. Le chantier s'effectue sous le contrôle de Monsieur Maxime GASTAL - Tél : 01.69.38.07.45. Pendant les travaux, le responsable doit assurer la circulation sécurisée des piétons et le libre accès des riverains.

ARTICLE 4.

Madame la Directrice des services techniques de la Mairie,
Monsieur le Directeur des services techniques de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest,
Madame le Commissaire de Police,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sèvres, le 30 décembre 2024.

NB : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.



Pour le Maire et par délégation,

Franck-Eric MOREL

*Le Conseiller Municipal délégué aux espaces publics,
à la circulation, au stationnement et aux transports en
commun,*